



Reconnaissance de dette non respectée

Par **celine**, le **06/02/2011** à **10:48**

Bonjour,

J'ai une reconnaissance de dette tout à fait en règle et la personne à qui j'ai prêté la somme de 15.000€ devait me rembourser 200 € / mois sur 75 mois. Pendant 3 mois rien à signaler puis les mensualités ont été de 50 puis 20 € /mois sans me prévenir. J'ai donc fait appel à un avocat, j'ai gagné mon procès mais aujourd'hui on me dit que je n'aurai pas un centime de plus car la personne à monter un dossier de surendettement et que le tribunal a considéré qu'elle n'avait pas les moyens de rembourser puis je faire quelque chose pour récupérer mon argent dont j'ai besoin actuellement car mon entreprise à des problème financiers importants et j'ai besoin de cet argent qui m'appartient. merci de vos réponses dont j'ai besoin car je ne sais plus quoi faire.

Par **amajuris**, le **06/02/2011** à **11:24**

bjr,

si votre débiteur est insolvable, vous devrez attendre que celui-ci revienne à meilleur fortune. je crains qu'il n'y ait pas d'autre solution.

cdt